

L'appel à projet d'aide à l'éditions 2023 du Défi-clé *Sciences du Passé*

Objectifs et prérequis des propositions

Le Défi clé *Sciences du Passé* a pour but de révéler, étudier, protéger et valoriser le patrimoine archéologique régional. En plus des appels à projets annuels, la direction du Défi-clé et le CoPil ont décidé de soutenir la publication de travaux concernant le patrimoine archéologique de l'Occitanie par le biais d'une aide à l'édition.

Tous les types de publications sont éligibles, les prérequis suivants sont communs :

- Le projet doit concerner un projet d'édition d'une publication concernant une recherche archéologique en Occitanie
- La publication doit être effective dans les 12 mois suivant l'obtention de l'aide à l'édition (sauf demande exceptionnelle)
- Les projets doivent être interdisciplinaires et associer au moins deux laboratoires partenaires du défi. Les projets intégrant des composantes des deux anciennes régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées seront privilégiés
- L'intégration des jeunes chercheurs dans la publication sera appréciée

Bénéficiaires éligibles :

Les projets pourront être déposés par un personnel statutaire d'un des laboratoires du défi en tant que porteur de projet. Les autres partenaires ou auteurs pourront être académiques ou privés, en région ou hors région. Seul le porteur de projet sera bénéficiaire du financement Défi-clé.

Evaluation :

Le comité de pilotage (CoPil), dont la constitution est accessible sur le site internet www.sciencesdupasse.univ-toulouse.fr, évaluera l'ensemble des projets et désignera les projets lauréats. Les membres du Copil peuvent présenter ou participer à des projets mais n'évalueront pas ces derniers. Si à l'issue de cet appel, la totalité de l'enveloppe prévue n'est pas engagée, le budget restant sera reporté sur l'appel suivant.

Durée des projets

Les projets d'édition peuvent s'inscrire dans une durée d'un an pour chaque soutien, sauf cas exceptionnel dûment explicité.

Mode de soumission

Les propositions devront suivre la trame du formulaire joint en annexe, et être envoyées par email au format pdf à l'adresse : sciencedupasse@univ-toulouse.fr

Calendrier

- Dates limites de soumissions des projets : **les projets peuvent être envoyés au fil de l'eau, avec deux échéances : 15 juillet et 15 octobre 2023 et 2024**
- Dates de résultats : **fin juillet et fin octobre 2023 et 2024**

Critères d'éligibilité de financement

Le montant demandé par projet ne pourra excéder 5 000 euros (exceptionnellement plus sur demande expressément justifiée). La dotation couvrira uniquement les dépenses d'édition et se comprend **comme un complément** d'un budget établi. L'enveloppe globale affectée à chaque appel « édition » est de 40 000 €. Le montant effectivement attribué à chaque projet sera apprécié par le CoPil.

Modalités administratives et de gestion financière

Les fonds seront versés uniquement à l'unité du porteur de projet. Aucun frais de gestion ne sera prélevé sur les attributions financières, même en cas de reversement, à la demande de la Région Occitanie. Toutes les dépenses devront être engagées dans le respect des cadrages administratif et financier de l'Université de Toulouse et de la Région Occitanie. Les reversements donneront lieu à justification financière. Toute somme engagée en dehors de ces cadres pourra être réclamée à l'unité de recherche ayant engagé les fonds.

Les dépenses devront se faire dans le cadre temporel du calendrier convenu pour le projet. Tout changement devra recevoir l'agrément de la direction du Défi-clé *Sciences du Passé*.

Les sommes qui ne seront pas dépensées dans les 12 mois après leur validation seront réinjectées dans le soutien à l'édition suivant, sauf cas exceptionnel.

Engagement des bénéficiaires

À l'issue de la sélection finale, les bénéficiaires s'engagent à mentionner le Défi-clé *Sciences du Passé* dans la publication (utilisation des logos de la Région, de l'Université de Toulouse et du Défi-clé), et à présenter cette dernière et les résultats afférant dans le cadre d'événements organisés par la Région ou le Défi-clé.

Pour toute question concernant cet appel à projet, envoyer un message à l'adresse : **sciencedupasse@univ-toulouse.fr**